

**CAPITAINE GERBET**  
**(1827 – Janvier 1828)**  
**pp. 229-239**

**Abréviations**

**AMJ, Corr** : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :  
AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

**ANOM** : Archives nationales d'outre-mer.

**SHD, Armée de terre** : Service historique de la Défense, Armée de terre, château de Vincennes.

**SJDC** : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

**SJDC, MJJ** : SJDC. M.m.Jo, Lettres de sr Marie-Joseph Javouhey. Les indications de pages sont celles d'un ouvrage où elles sont toutes tapées à la machine. Il est consultable sur place.

<b>Page</b>	<b>Note</b>
Numéro de la séquence	
<hr/>	
<b>229, 1</b>	<p><b>L'aménagement du Port de la Nouvelle-Angoulême.</b> ANOM.GUY 59/5 (12). Un abattis de 15 hectares. Plan du port de la Nouvelle Angoulême du temps des immigrants du Jura (fin décembre 1824, joint à la dépêche du 12 janvier 1825). <a href="#">Galerie d'images. Port de la Nouvelle-Angoulême (1)</a> Une vue réalisée par Esprit Bodin donne aussi une idée de l'établissement au moment de leur arrivée. <a href="#">Galerie d'images. Port de la Nouvelle-Angoulême (2)</a></p>
<hr/>	

230, 2	<p><b>La rencontre d'Anne-Marie Javouhey et de François Gerbet.</b>          Une lettre atteste d'au moins une rencontre en tête-à-tête. Cette lettre de la religieuse date du 20 décembre 1827, ANOM. FM/SG/GUY60/5(18), à Durand, chef de bureau pour remise au directeur des Colonies, Saint-Hilaire. Le contenu de l'entretien est tiré de la correspondance de Gerbet mais aussi, indirectement de la religieuse par les exigences qu'elle formule et les mesures qu'elle prend. Toutes suggèrent qu'elle a tiré les leçons des déboires du capitaine Gerbet.</p>
230, 2	<p><b>Le départ de Gerbet à Cayenne pour être hospitalisé.</b>          ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)          Rapport du gouverneur par intérim Muysart au ministre, 20 janvier 1826.</p>
230, 2	<p><b>Les rapports négatifs des capitaines Brache et Pameyer sur les Jurassiens.</b>          ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)          Rapport du capitaine Brache au gouverneur par intérim Muysart, 8 mars 1826.</p>
230, 2	<p><b>Les rapports positifs du capitaine Gerbet sur les Jurassiens.</b>          ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)          Rapport du capitaine Gerbet au gouverneur par intérim Muysart, 28 février 1826.</p>
230, 2	<p><b>Mort de Valentin Briffe, un colon jurassien.</b>          ANOM. FM/SG/GUY60/5(17), dépêche du chirurgien de marine Lebihan au gouverneur, 10 octobre 1825.</p>
231, 2	<p><b>Une mauvaise préparation de l'accueil des Jurassiens.</b>          ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)          Rapport du capitaine Gerbet au gouverneur par intérim Muysart, 5 mai 1825.</p>
231, 2	<p><b>Gerbet critique Milius.</b>          ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)          Dépêche de Gerbet au gouverneur Milius, 16 janvier 1825.</p>

231, 2

**Les demandes comprises de travers comme les plants au lieu des graines.**

ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)

Dépêche de Gerbet au gouverneur Milius, 26 mars 1825.

---

231, 2

**La mauvaise qualité des outils.**

ANOM. FM/SG/GUY58/5(04).

Rapport de Gerbet, 8 mai 1821 : « Je n'ai pu donner à la tâche ce qui aurait mieux valu, vu la mauvaise qualité des haches, joint à la dureté du bois ; car à chaque instant, ils étaient obligés d'avoir recours à la meule pour remettre leurs haches en état, ainsi on les mettait à la tâche. Comment aurais-je pu leur tenir compte de ce temps ?

Un forgeron est donc de la plus grande utilité ».

ANOM. FM/SG/GUY59/5(10). Lettre de Cerberr au ministre du 18 décembre 1823.

Le colon alsacien Cerberr avait alerté du problème quand on lui remit des outils peu avant d'embarquer, en considérant qu'il était impossible de se servir « d'outils aussi massifs que pesants, qui écrasent l'ouvrier ». Il fut alors jugé « confus » et « assez exigeant »

ANOM. FM/SG/GUY58/5(7). Note interne, fin décembre 1823.

Les Indiens se fournissaient au Surinam. Gérard COLLOMB et Félix TIOUKA, *Na'na Kali'na*, Petit-Bourg, Guadeloupe, Ibis Rouge éditions, 2000, 145 pages, p. 62.

---

232, 2

**Le contrat de Gerbet avec ses colons et l'incompréhension de Milius.**

ANOM. FM/SG/GUY60/5(17)

Dépêche de Gerbet au gouverneur Milius, 16 janvier 1825.

Dépêche du gouverneur Milius au ministre de la Marine et des Colonies, 9 février 1825.

---

232, 2

**Objectif du 16<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère né en 1824.**

(à ne pas confondre avec le 16<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère créé en 1803 et dissout en 1814).

SHD, Armée de terre, xb 709, 16<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère (1827-1845). 1832, « rapport à M. le Baron Meunier, lieutenant général, inspecteur général d'infanterie, sur l'ensemble du Régiment » :

« pour remplacer les bataillons coloniaux dont le mauvais esprit et la mauvaise composition faisaient craindre quelques soulèvements dans les colonies... Un choix devait être fait d'hommes d'une bonne conduite, mais au contraire, les colonels envoyèrent ce qu'ils avaient de plus mauvais dans leur régiment ».

---

232-233, 2	<p><b>La Mana, lieu de relégation des plus mauvais sujets de l'armée.</b>  ANOM. FM/SG/GUY60/5(18), lettre du capitaine Gerbet au ministre Chabrol de Cruzol, 19 juin 1827.  « La Mana était considérée par les habitants de Cayenne comme un lieu de punition, comme un autre Sinnamary. Les commandants du bâtiment ne trouvaient rien de plus commode que de se débarrasser ainsi de tous leurs mauvais sujets dont ils ne savaient que faire, aussi m'ont-ils coûté beaucoup de désagrément pour leur mauvaise conduite. » Pour cette raison, Gerbet envoya ces soldats au Bourg-Cormoran dont Pameyer les fit revenir. Il en résulta que « les soldats étaient toute la journée pêle-mêle avec les jeunes gens ».</p>
233, 2	<p><b>Le capitaine Louis Brache.</b>  ANOM. FM/SG/GUY59/5(10). Instruction de Milius à Brache, capitaine de la compagnie des chasseurs de la Guyane, 1<sup>er</sup> mai 1823.  Brache, responsable des chasseurs de la Guyane (esclaves affranchis moyennant un engagement de dix ans).</p>
233, 2	<p><b>Le capitaine Jacques Pameyer.</b>  SHD, Armée de terre, 3yd, Dossier personnel.</p>
233, 2	<p><b>L'atmosphère de confiance entre Gerbet et ses colons.</b>  ANOM. FM/SG/GUY60/5(17), Le capitaine Gerbet au gouverneur par intérim de Missiessy, 28 février 1826.  Gerbet se disait « vivant au milieu d'eux en père de famille, venant passer les soirées chez moi, les réunissant quelquefois à ma table ».</p>
233, 3	<p><b>Le projet d'Anne-Marie Javouhey pour la Mana.</b>  ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) et SJDC - 2Ai.1.2  <i>Projet d'établissement à former à Mana par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny en annexe de la lettre du 13 août 1827.</i></p>

**L'esprit d'association, une notion en vogue.**

LABORDE Alexandre de, *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*, Préface, p. V de la troisième réédition de 1834, Paris, chez Gide fils. Première éd., 1818.

234, 3

La vocation de la Société de la morale chrétienne dans *Prospectus de la Société de la Morale Chrétienne ayant pour objet l'application des préceptes du Christianisme aux relations sociales (1821)*, pp. 1-2. En ligne sur le site de la Bayerische Staatsbibliothek.

Pierre ROSANVALLON, *Le modèle politique français - La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, 445 pages, p. 217.

---

**Note favorable de Saint-Hilaire.**

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18)

235-236, 3

Note du 13 août 1827. C'est ce document qui atteste le rôle décisif de Saint-Hilaire dans l'entreprise de la Mana, au cœur de la vie d'Anne-Marie Javouhey.

---

**L'entretien entre les deux sœurs Javouhey.**

Les sources sont évidemment muettes sur ces échanges oraux mais il dut y en avoir plusieurs à en juger par les inquiétudes manifestées par les trois sœurs Marie-Thérèse, Marie-Joseph et Rosalie, sceptiques devant le projet de leur aînée. C'est la raison pour laquelle j'utilise indifféremment les lettres des unes et des autres pour nourrir ce dialogue.

---

236, 4

**Dans le sillage des jésuites du Paraguay.**

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 182,2, p. 396, à Marie-Joseph Javouhey, 17 septembre 1828. Original SJDC.

236, 4

Le fonds ancien de la bibliothèque des sœurs de Saint-Joseph de Cluny possède toujours cette édition des *Lettres de 1810 : Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères*. Nouvelle édition, 1810. À Toulouse, chez Noël-Etienne SENS, Imprimeur-Lib, rue Peyras, près les Changes, Auguste GAUDE, Libraire, rue S.-Rome, N.°44, au fond de la cour.

---

### **Sur les missions jésuites du Paraguay.**

Il existe une très abondante bibliographie. Un récapitulatif maintenant ancien reste précieux : Bartomeu\_MELIÀ y Liane Maria NAGEL, *Guaraníes y jesuitas en tiempo de las Misiones – Una bibliografía didáctica*, Asunción (Paraguay), CEPAG, 1995, 305 pages.

236-237, 4

Quelques titres : Sélim\_ABOU, *La “République” jésuite des Guaraníes (1609-1768) et son héritage*, Librairie académique Perrin/UNESCO, 1995, 160 pages ; Maxime\_HAUBERT, *La vie quotidienne des Indiens et des Jésuites du Paraguay au temps des missions*, Paris, Hachette, 1986, 305 pages ; Clement McNASPY J. sj, *Una visita a las ruinas jesuíticas*, Asunción (Paraguay), CEPAG, 1998, 93 pages ; Bartomeu\_MELIÀ, *El Guaraní conquistado y reducido – Ensayos de etnohistoria*, Asunción (Paraguay), Biblioteca Paraguaya de Antropología, Vol. 5, 1986, rééd. 1997, 301 pages.

---

### **Le grand projet d’Anne-Marie Javouhey.**

#### **- Les villages chrétiens.**

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 65,11, p. 129, à Marie-Joseph, 6 septembre 1822. SJDC. Cahier I, p. 42-45.

« Nous avons pour la congrégation et mon cousin Boissard une concession de plusieurs arpents de terre, sur les bords du fleuve Sénégal [...] nous avons un très beau troupeau de douze vaches qui nous donnent du beurre, du lait et du fromage ; elles ne nous coûtent que quarante francs la pièce, et il y en a de bien plus grosses que celles de Bailleul [...] Nous y établirons un village de bons chrétiens, ce sera pour quand je reviendrai ; nous trouverons alors tout préparé, les cannes à sucre seront grandes, les orangers et les citronniers porteront des fruits, les maisons seront bien bâties, nos troupeaux se seront multipliés, et tout cela sera mis en commun entre les nouveaux cultivateurs qui seront regardés comme le peuple de Dieu. »

237, 4

#### **- Les écoles et la formation de prêtres africains.**

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 56, p. 107-108, Sénégal, lettre à un ecclésiastique du diocèse d’Amiens, avril 1822.

#### **- Intégration dans une stratégie abolitionniste.**

AMJ, *Corr*, t. 1, t. 1, L. 171,6, p. 375, à Rosalie, 28 mai 1828. Original, SJDC.

« tout ceci est pour nos chers Affricains qui trouverons la liberté au milieu et du Sein de lesclavage. » Ce propos est le premier qui exprime une position d’Anne-Marie Javouhey clairement hostile à l’esclavage. Dans la réalité, il fut adressé à Rosalie alors à Bourbon (voir ma remarque ci-dessus, 236, 4, L’entretien entre les deux sœurs Javouhey).

**Galerie d’images. « La liberté au milieu et du sein de l’esclavage »**

Pourtant, ce propos n’a jamais été pris en compte dans l’historiographie. Voir ci-dessous.

---

---

237, 4

**1. La stratégie abolitionniste d'Anne-Marie Javouhey invisible dans l'historiographie – La critique de Paule Brasseur**

L'historienne Paule Brasseur oppose l'attitude d'un ancien préfet apostolique de la colonie, l'abbé Giudicelli, dénonçant le trafic négrier persistant, à celle d'Anne-Marie Javouhey. Elle écrit : « Que penser du silence de Mère Javouhey qui, pendant les mois passés à Saint-Louis, avait pu se faire une idée assez précise de l'ampleur du trafic, si ce n'est qu'elle répugnait à s'associer aux efforts de Grégoire ? » (Paule BRASSEUR dans : Paule BRASSEUR et Paul COULON (dir.), *Libermann, 1802-1852 - Une pensée et une mystique missionnaire*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, pp. 319-332, citation p. 322.)

La note qui précède atteste sans équivoque possible qu'Anne-Marie Javouhey était pour l'émancipation des esclaves. Ceci confirme qu'une déduction n'est jamais preuve en histoire. Elle doit être confirmée par l'analyse à partir des sources et du contexte.

---

237, 4

**2. La stratégie abolitionniste d'Anne-Marie Javouhey invisible dans l'historiographie – Les faits.**

Dans une brochure publiée en 1820 et très sévère à l'endroit du gouverneur Schmaltz, (*Observations sur la traite des noirs, en réponse au rapport de M. Courvoisier sur la pétition de M. Morénas*, Paris, les Marchands de nouveautés, 1820, 27 pages), l'abbé Giudicelli dénonce des faits de traite dont il a été témoin. Ce prêtre a exercé la fonction de préfet apostolique du Sénégal de la fin 1816 à la fin 1818.

Page 10 de ce petit ouvrage, il cite un passage d'une lettre du 5 janvier 1819 qu'il a adressée au ministre de la Marine et des Colonies : « les journaux ont répandu, monseigneur, et c'est le vœu des rois et des nations, qu'il n'existe plus de Traite des Noirs. Cependant, ce commerce atroce n'a jamais cessé au Sénégal, où il a été, non seulement permis et toléré, mais encouragé même en 1817 et 1818. C'est surtout, pendant le premier trimestre de cette dernière année que les capitaines Desse, Breant, Jaffro et Raimbault, chargèrent leurs bâtimens de Noirs dans l'île St-Louis. Le nommé Jaffro doit avoir dans ses papiers les preuves matérielles qu'une partie des Noirs qu'il a portés en Amérique, appartient aux sieurs Colbrant, Lameur, Mile, Treves, Calvé, Maritau et Dumege, tous employés du gouvernement. L'un d'eux fut même le premier à établir une captiverie au Sénégal, avant même que les Français eussent pris possession de la colonie. » Page 12, s'adressant à Courvoisier, l'auteur du rapport qui le critique, l'abbé affirme avec force : « pour le moment, qu'il vous suffise de savoir *que j'ai vu*, entendez-vous bien, M. Courvoisier, *que j'ai vu* embarquer par centaines, soit à Gorée, soit à Saint-Louis, des malheureux Noirs, destinés pour l'Amérique. » Enfin, page 19 : « Je crois nécessaire de répéter que *j'ai vu faire la traite*, pendant les deux années que j'ai passées au Sénégal, ou à Gorée » (p. 19) Le recours à l'italique sont le fait de l'abbé.

---

---

237, 4

### **3. La stratégie abolitionniste d'Anne-Marie Javouhey invisible dans l'historiographie – La chronologie.**

Cette forte brochure paraît en 1820. Anne-Marie Javouhey arrive à Saint-Louis le 28 février 1822. Entre-temps, le gouverneur a changé, c'est maintenant Roger. La situation pour elle n'est pas du tout la même que celle de l'abbé Giudicelli. En tant que procureur du Roi par intérim en 1819 et 1820, Roger a poursuivi avec succès des trafiquants. Cet homme, interlocuteur et ami d'Anne-Marie Javouhey, est un abolitionniste de la première heure. Elle n'a aucune raison de s'en prendre à lui publiquement comme Giudicelli le fit à l'égard du gouverneur Schmaltz qu'il jugeait complice des négriers. Mais imaginons que ce soit le cas, aurait-elle choisi de se manifester en rompant le silence ?

---

237, 4

### **4. La stratégie abolitionniste d'Anne-Marie Javouhey invisible dans l'historiographie – Une paysanne, une religieuse, une femme.**

- En tant que paysanne, Anne-Marie Javouhey est une femme de l'oral qui n'aime pas faire de rapports. Leur rédaction lui coûte. Quand elle s'exprime librement, elle le fait dans l'entre-soi des sœurs de sa congrégation et avec l'orthographe que l'on sait. En aucun cas, elle n'est en mesure de rédiger une brochure comme l'a fait Giudicelli.

- En tant que religieuse, la seule collectivité à laquelle elle s'adresse, c'est sa congrégation. Une expression publique dans ce qu'elle appelle « le monde » est proprement inconcevable. Même si elle avait été capable d'écrire un article, en imaginant qu'elle aurait eu vent des « efforts de l'abbé Grégoire » – ce qui reste à prouver – jamais elle n'aurait pris une telle initiative. Mais une telle impossibilité ne tient pas seulement à son état de religieuse.

- Enfin, en tant que femme. L'article de Paule Brasseur est paru en 1988. Les études menées par les féministes depuis deux décennies n'étaient pas aussi connues qu'aujourd'hui. La catégorie d'analyse du genre (qui ne s'appelait pas ainsi à l'époque) est particulièrement absente de l'histoire coloniale. Paule Brasseur ne prend pas du tout en compte le fait qu'Anne-Marie Javouhey est une femme qui, par définition, n'avait aucune place dans le débat public. Pensons aux femmes de lettres qui durent, tout au long du siècle, faire usage d'un pseudonyme masculin pour être éditées (Daniel Stern, George Sand, Daniel Lesueur, George Elliot, et bien d'autres.)

Mais allons plus loin. Imaginons qu'elle aurait pu s'exprimer quand même.



### **5. La stratégie abolitionniste d'Anne-Marie Javouhey invisible dans l'historiographie – Une pratique**

J'ai évoqué plus haut l'origine paysanne d'Anne-Marie Javouhey pour souligner que c'est une femme de l'oral. Cela veut dire aussi qu'elle est tournée vers l'action. Sa stratégie est une **pratique**. Ceci est capital.

On n'imagine pas à quel point sa stratégie de praticienne la distingue des autres abolitionnistes. Eux sont avant tout dans la parole (voir note du chapitre « Retour sous tension », **388-389**, 10, Tentative d'assassinat). Ils interviennent à la chambre, écrivent des livres, des articles, rédigent des pétitions. C'est une stratégie fondée sur le verbe. C'est celle de l'abbé Grégoire qui publie abondamment.

Pourtant, Lawrence Jennings a bien montré qu'une fois ministre, le duc de Broglie, président de la Société abolitionniste, ne fit guère avancer la cause de l'émancipation. Or, cela ne retire pas à ce grand notable sa qualité d'abolitionniste dans l'historiographie, car il plaide cette cause en termes forts et visibles.

**237, 4**

Tout autre est le cas d'Anne-Marie Javouhey. En 1828, de grands pans de son entreprise sont encore à venir. Pourtant, il est clair que son projet de formation d'enfants africains destinés à l'enseignement et au sacerdoce a pour but de faire naître une société africaine qui, à l'horizon de deux ou trois décennies, aura, pense-t-elle, ses propres cadres, au premier chef, ses propres prêtres. C'est cela qu'elle entend quand elle parle de « liberté du milieu et au sein de l'esclavage ». Comme on voit, le cas d'Anne-Marie Javouhey échappe à une grille de lecture qui privilégie la parole comme mode de combat.

Telles sont les raisons pour lesquelles la religieuse ne rompit aucun silence pour s'associer aux efforts de l'abbé Grégoire pas plus qu'elle ne fit jamais dans sa vie aucune déclaration publique relative à la traite ou à l'esclavage, ce que personne au reste n'attendait d'elle. Tout au plus, elle aurait indisposé le ministre de la Marine et des Colonies qui se serait empressé de chercher une autre congrégation pour fournir les colonies en sœurs enseignantes et hospitalières. L'élan de la congrégation aurait été brisé et la suite de cette histoire n'aurait pas existé.

---

### **Gorée.**

Les sources sont muettes sur la découverte de la captivité de Gorée par Anne-Marie Javouhey. Elle est relatée par la tradition locale et surtout, elle se déduit aisément de son séjour d'un mois dans l'île au moment de la fondation de la communauté en mai 1822. Par la force des choses, elle passait devant ce bâtiment tout proche du lieu de résidence de sa communauté. Elle ne pouvait pas ignorer que des Africains quelques décennies plus tôt y avaient été détenus en toute légalité avant la grande traversée. Et bien sûr, elle était au courant du trafic qui avait repris à la récupération de la colonie par les Français puisque son ami Roger était lui-même très engagé à le combattre (voir notes ci-dessus).

**237-238, 4**

238, 4

**Tristesse et résignation de Marie-Joseph Javouhey.**

SJDC, MJJ, lettre 2, pp. 3-4, de Marie-Joseph à sa sœur Marie-Thérèse, 20 octobre 1827.

---

239, 4

**Rencontre avec Raimboz, parti de la Mana.**

ANOM. FM/SG/GUY60/5(17),

- Procès verbal constatant l'apparition de deux hommes à bord du *Chameau*, 22 décembre 1827.

- Note du 25 mars 1828.

« Il s'est présenté samedi à la direction des colonies et y a déjà donné ainsi qu'à Mme Javouhey, qui est sur le point de partir pour la Guyane, des renseignements utiles sur la situation de l'établissement de la Mana. » Cette note inclut le défraiement de séjour à Paris et de retour à Arbois des deux colons, Raimboz et Robert.

---

239, 4

**Gerbet ne repart pas.**

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18)

Lettre de Gerbet au directeur des Colonies, 5 décembre 1827. Dans cette lettre, Gerbet proposait un remplaçant au cas où il succomberait à sa maladie, une proposition que le directeur ne retint pas.

Lettre d'Anne-Marie Javouhey à Durand, chef de bureau à la direction des Colonies, pour remise au directeur Saint-Hilaire, 20 décembre 1827. Elle fait dans cette lettre état d'une rencontre avec Gerbet qui l'informe de l'impossibilité de son départ à cause de sa maladie. Elle saisit cette occasion de changer la personne affectée au poste d'officier d'état civil. Elle préfère Boisseau d'Affréville à l'homme proposé par Gerbet.

---